

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU TARN - ARRONDISSEMENT DE CASTRES
COMMUNE DE PUYBEGON

Séance du jeudi 09 février 2023

Date de la convocation: 03/02/2023

Membres en exercice :

13

L'an deux mille vingt-trois et le neuf février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Robert CINQ, à 20 h 30

Présents : 7

Présents : Patrick BURATTO, Véronique CHERBOURG, Robert CINQ, Aurélien GOULIGNAC, Aymeric GUIPAUD, Angélique LALLOT, Robert ROUFFIAC

Votants: 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Représenté(s): Bruno PUTTO par Robert ROUFFIAC, Michel SOULET par Robert CINQ

Secrétaire de séance:

Robert ROUFFIAC

Excusé(s): Lydie DE ARRIBA

Absent(s): Karine PHALIPPOU, Nicolas PIC, Nathalie PLOUVIEZ

Objet: Contentieux devant le Tribunal Administratif - affaire Maryline FAGES/Commune de Puybegon - DE_2023_006

Par lettre en date du 18 janvier 2023, Mme la greffière en chef du tribunal administratif de TOULOUSE nous transmet la requête n°2205497-3 présentée par Maître HUDRISIER, avocat, pour Mme FAGES Maryline.

Cette requête vise ensemble l'annulation de la décision de rejet du recours gracieux du 18 juillet 2022 dirigé contre le refus du permis de construire PC 081 215 21 T0014 du 12 avril 2022 .

Il vous est donc proposé :

- d'autoriser M. le Maire à ester en justice dans l'instance ci-dessus rappelée ;
- de désigner comme avocat Maître IZEMBARD pour défendre la commune dans cette affaire.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise M. le Maire à ester en justice auprès du tribunal administratif, dans la requête n°2205497-3
- Désigne Maître IZEMBARD pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Robert CINQ

Le secrétaire de séance,
Robert ROUFFIAC

